

TITRE DE L'EXPERIENCE

SYSTEMATISATION DE LA REPRISE POUR RECYCLAGE DU MATERIEL INFORMATIQUE USAGE

Date de rédaction de la fiche : décembre 2002

MOTS CLES DE L'EXPERIENCE

Informatique	Déconstruction	Recyclage
Tubes cathodiques	Collecte sélective	

PORTEUR DU PROJET

Nom de la structure ou de la collectivité	Ville de Chambéry	
Personne à contacter ou Relais	Alberte JACQUIER Service informatique	Philippe VACHETTE Mission Développement Durable
Coordonnées postales	Place de l'Hôtel de Ville 73000 CHAMBERY	
Téléphone		04 79 60 20 99
Courriel		p.vachette@mairie-chambery.fr

CONTEXTE – ENJEUX – OBJECTIFS

Initiative de la mission Développement Durable.

Objectif environnemental :

⇒ Il s'agit de faire intégrer aux industriels et distributeurs de matériels informatique la nécessité de **gérer aussi le produit en fin de vie** donc d'intégrer le coût de cette prestation dans leur offre .

DESCRIPTION DE L'EXPERIENCE

Modification du CCTP de commande de matériel informatique :

« Article 7 : Marchandises remises au titulaire

Dans un souci de gestion durable de ses équipements en fin de vie, la ville souhaite que les appareils au rebut soient correctement démontés et traités . Le titulaire devra donc **reprendre les postes et équipements informatiques mis au rebut**; le nombre à reprendre est défini à chaque commande et ne pourra pas excéder le nombre d'appareils neufs livré par le titulaire pendant la durée du marché .

Le titulaire doit indiquer dans sa réponse le **nom et l'adresse de l'unité de démontage/recyclage à qui il confiera les appareils au rebut** si il est titulaire du présent marché. Il devra s'assurer que le prestataire a bien les capacités et autorisations réglementaires pour traiter et valoriser ces matériels en fin de vie . Le nom et les coordonnées de ce prestataire figureront au marché et ne pourront être changés par le titulaire que pour une autre prestataire agréée et après demande écrite de l'accord de la Ville . Les frais de cette prestation sont à la charge du titulaire .

Dans un souci de suivi de la gestion durable de ses équipements en fin de vie, la Ville se réserve le droit de **demander la preuve** de la réalisation de la prestation d'évacuation /traitement des équipements en fin de vie, vers le prestataire agréée indiqué dans le marché”

PARTENAIRES FINANCIERS

La Ville et les fournisseurs : montant non encore connu,

COUTS ET COUTS SUPPLEMENTAIRES

A voir en fonction du résultat de l'appel d'offre

CONCLUSION : AVANTAGES ET INCONVENIENTS

L'expérience est juste lancée.

Il n'y a pas encore de retour car la consultation est en cours et le marché n'est pas encore passé.
Résultats à voir en fonction du résultat de l'appel d'offre